L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, (MATIN,) 16 AVRIL 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 16 avril.

Un journal de cette ville a publié hier des nouvelles d'Angleterre, reçues soi-disant à Charleston et parvennes ici par la goëlette *Pocahontas*; d'après les informations que nous avons prises nous croyons pouvoir affirmer que les éditeurs de ce journal ont été induits en erreur, et que la prétendue nouvelle de l'arrivée d'un navire à Charleston annonçant une hausse d'un sou sterling sur les cotons à Liverpool, est de l'invention de quelque rusé spéculateur impatient de vider ses magasins. La *Pocahontas* est partie le 27 mars et non pas le 3 avril; or les journaux de Charleston jusqu'au 1er., que nous avons sous les yeux, ne font aucune mention du prétendu arrivage en question.

La pluie est tombée en si grande abondance durant les journées de mercredi et de jeudi, qu'il en est résulté une inondation de la plus grande partie des terres basses situées entre la ville et le lac Pontchartrain; hier après-midi, il y avait un pied d'eau dans la rue Tremé. Sur la rive gauche du canal Marigny, nous avons vu des gens pêchant des écrevisses sur le sol même où a été passée dimanche dernier la brillante revue de notre Légion.

Le brick *Trent* naufragé à la Balise, a été relevé et remorqué hier dans le port par le *Florida*. Pour hâter l'opération des pompes, elles ont été mises en jeu, au moyen d'un agencement, par la machine du bateau à vapeur. C'est une excellente affaire pour l'acquéreur de ce brick dont la coque a été vendue, à l'encan, $825!

Le grand bouleversement de juillet dernier n'a pas eu seulement pour résultat de faire subir une metamorphose complète aux principes du gouvernement français; le mouvement de l'opinion cessant d'être comprimé par des lois tyranniques, acquiert sans cesse de nouveaux développemens, et des innovations hardies, basées sur les grands principes qui ont amené la ruine des vieilles théories politiques, portent chaque jour la hache de la réforme dans d'autres theories qui quoique d'un intérêt moins majeur méritont néanmoins l'attention du philantrope, en ce qu'une immense majorité de la population les considère encore si, non comme indispensables du moins comme utiles à son bonheur. Au nombre de ces dernières, la religion occupe le premier rang. Nous avons répeté, il y a quelques jours, d'après un journal anglais, qu'un service funèbre avait dû être célébré à Paris en mémoire de Kociusko, par M. l'abbé CHATEL, *fondateur de la nouvelle église catholique française*. Nous trouvons dans le *Constitutionnel*, et nous insérons aujourd'hui dans nos colonnes un article qui donne quelques détails sur cette nouvelle église réformée, ils ne peuvent être lus sans intérêt.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

MOUVEMENS RELIGIEUX.

Le sentiment religieux est si naturel à l'homme qu'il se manifeste dans toutes les phases des sociétés, et qu'il s'épure à mesure qu'elles s'éclairent et se civilisent. Les formes changent, le sentiment subsiste et se manifeste librement lorsqu'il ne craint ni l'intolérance ni la persécution; il devient un lien commun entre les hommes, et donne à la morale une autorité qu'elle ne peut recevoir de la loi. La liberté d'examen fit naître la réforme au 16e siècle; aujourd'hui cette même liberté produit des sectes religieuses qui tendent à s'etendre et qui procèdent par le raisonnement et la persuasion. Ces faits, nous devons les constater; ils entrent dans l'histoire des travaux de l'esprit humain.

M. l'abbé de la Mennais s'efforce de rajeunir le catholicisme des Gregoire VII et des Jules II, en s'attachant au principe de la souveraineté nationale, ce qui ne l'empêche pas de considérer le pape comme le chef legitime des rois et des peuples; c'est du liberalisme ultramontain soutenu par un talent d'écrire remarquable, et qui le serait bien davantage s'il ne se plaisait un peu trop dans le sophisme et la déclamation. Ainsi M. de la Mennais se separe de l'eglise gallicane, qui croit avoir des droits indépendans du pouvoir papal, et qui ne reconnaît aucune autorite superieure à celle des conciles-generaux qui representent l'eglise. Pendant que ces deux systèmes sont en lutte animée et se partagent le clergé, une troisième opinion se fait place et inscrit sur sa bannière: *église catholique française*. M. l'abbé Châtel et quelques autres ecclésiastiques sont les fondateurs de cette nouvelle église réformée, qui n'a point de journaux pour propager ses principes, mais dont les membres mettent la main à l'œuvre et forment des etablissemens.

Voici comment s'annonce au public, M. l'abbe Châtel, l'un des prêtres de cette eglise:

ÉGLISE CATHOLIQUE FRANÇAISE.

" Dimanche prochain, 23 janvier, ouverture de *l'Eglise catholique française*, rue de la Sourdière Saint-Honoré, no. 23, à Paris; messe basse et sermon à midi précis; le soir, catéchisme à trois trois heures. Le mercredi suivant, 25, à midi, service funèbre pour les braves morts en defendant nos libertés aux journées de juillet.

" Les ecclésiastiques formant *l'Eglise catholique française* se proposent, entr'autres réformes, de celébrer, aussitôt que les circonstances le permettront, toutes les cerémonies du culte en langue vulgaire. Les ministres de cette nouvelle église exercent les fonctions de leur ministère sans imposer aucune retribution. Les offrandes sont entièrement libres. On n'est pas même tenu de payer les chaises. Aucune quête ne vient troubler le recueillement des fidèles pendant la celébration des saints-offices.

" Il faut bien que l'esprit de l'*Eglise catholique française* sympathise avec celui de la France, puisque cette église se propage partout avec une etonnante rapidité. Des ecclesiastiques, sans autres ressources que celles de leur conscience et de leur conviction, ont le courage de secouer le joug d'un pouvoir qui ne reconnaît d'autre loi que sa volonté, d'un pouvoir devant lequel flèchissent les rois mêmes; et cette tentative, téméraire en apparence, obtient en quelques jours les plus grands succès.

" Nous rapportons ici les procès-verbaux de deux communes qui viennent de choisir des pasteurs dans cette nouvelle église. Le premier est de la paroisse de l'Annecorbin (Hautes-Pyrénées.

" L'an 1830 et le 31 décembre, le maire et les membres du conseil municipal de l'Annecorbin, canton de Galau (Hautes-Pyrénées), et les principaux habitans réunis, déclarent qu'ils rompent avec toute autorité de l'église romaine, et qu'ils adhèrent de cœur et d'ame aux principes de *l'Eglise catholique française*. En conséquence du susdit consentement, M. Barthélemy Trescazes, ancien desservant de cette paroisse, a procédé à son installation, *qui a été reçue et acceptée par toute la commune.*" (Suivent les signatures.)

" La deuxième est de la commune de Paucourt, arrondissement de Montargis (Loiret.)

" Nous, maire, adjoint, membres du conseil municipal et principaux habitans de la commune de Paucourt;

" Vu l'art. 5 de la charte, *chacun professe sa religion*;

" Considérant que depuis nombre d'années l'autorité ecclésiastique de notre département a toujours envoyé dans les communes des prêtres dont les opinions et la conduite étaient en opposition ouverte avec les besoins du siècle et les institutions libérales de la France;

" Avons arrêté et arrêtons ce qui suit:

" 1°. Les habitans de la commune de Paucourt sont et demeurent affranchis de tout pouvoir spirituel émanant de l'évêque d'Orléans et de la cour de Rome; ils adhèrent librement aux principes religieux et patriotiques de l'*Eglise catholique française* établie à Paris.

" 2°. M. l'abbé····est institué pasteur de Paucourt; il est mis en possession de l'église paroissiale, du presbytère, et de tous les objets concernant la célébration du culte.

" 3°. Le maire et la garde nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

" Fait double à Paucourt, 9 janvier 1831 Suivent également les signatures.

" Pour copie conforme,
" L'abbé CHATEL."

Nota. Nous ne reconnaissons d'autres empêchemens du mariage que ceux qui sont établis par la loi civile. En conséquence, nous donnons la bénédiction nuptiale à tous ceux qui se présentent à nous, munis d'un certificat constatant le mariage à la mairie, lors même que l'une des parties contractantes est de la religion réformée ou de toute autre.

Tandis que l'église catholique est en proie aux divisions de son clergé, et cherche dans l'ebranlement des vielles croyances un nouveau point de fixité, une secte, connue sous le nom de *saint-simonisme*, cherche son point dedépart dans le monde matériel, et veut créer une religion à l'aide de quelques idées d'économie politique. Comme les disciples de Saint-Simon sont obligés de procéder rationnellement, que rien ne s'adresse chez eux à l'imagination, ils ne peuvent produire d'enthousiasme, et sans enthousiasme un culte nouveau doit faire difficilement des progrès. Ce qu'il faut louer dans cette église philosophique, c'est sa tendance à bannir des sociétés les guerres, qui sont toujours funestes à la civilisation, et d'où la liberté, comme l'a si bien dit Louis-Philippe Ier, sort rarement victorieuse. Quant au reste de ses doctines, ce sont des theories inapplicables, mais inoffensives; il faudrait, pour leur accomplissement, changer la nature même de l'homme, miracle que l'economie politique, quels que soient ses progrès, ne parviendra jamais à opérer. *(Constitutionnel.)*

PARIS, janvier.

On dit, on imprime tous les jours, que la chambre actuelle des deputes est illegale. Nous comprendrions facilement qu'on lui reprochât de faire de mauvaises lois, de jeter sur celles qu'on lui propose une multitude d'amendemens qui les denaturent, les énervent, ou les mettent en contradiction avec elles-mêmes.

Mais, la chambre *illégale!* Les Carlistes ne sauraient mieux dire, et ils font volontiers *chorus* avec les esprits ardens qui poussent de telles clameurs!

Si la chambre est illégale aujourd'hui, elle le fut le jour où elle nomma Roi des Français Louis-Philippe; où elle adopta la nouvelle charte, à laquelle Louis-Philippe prêta serment pour être Roi.

En bonne logique, la charte nouvelle serait charte provisoire, Louis-Philippe serait roi provisoire. Il est impossible d'échapper à ces conséquences, que les Carlistes adoptent avec une sorte d'enthousiasme, et qui sont devenues leur mot d'ordre dans les ventes de carbonari qu'ils ont formées, et dont les chefs ne prennent pas même la peine de se cacher.

L'anarchie, l'outrage à tous les fonctionnaires du nouveau gouvernement, la calomnie, la diffamation, tout ce qu'il y a de plus infame, tout ce qu'il y a de plus atroce, les réputations les plus pures livrées aux haines des congregations et à l'envie malfaisante des mécontens, les caractères les plus intègres offerts en holocauste à tous les conspirateurs qui ont perdu des places, à tous les intrigans, à tous les hommes cupides qui veulent être quelque chose, à tous les pretendus patriotes qui font de la republique en paroles et qui veulent de l'argent en action; telle est aujourd'hui la statistique de quelques cotteries qui toutes se disent la France, tandis que la France propriétaire, industrielle, intelligente, n'aspire qu'au repos, ne demande que des institutions à la hauteur de la civilisation, une instruction primaire qui élève les esprits, qui donne les élémens d'une bonne organisation municipale, des chemins vicinaux, des communications sûres et rapides qui peuvent seules assurer la circulation, première source de l'aisance individuelle, première condition de la richesse publique. La chambre va bientôt discuter la loi municipale; c'est celle qu'attend toute la France; les Carlistes ne la croient pas nécessaire en ce moment; le pays la réclame comme urgente, il n'y a pas un village où on ne la desire, et tous les villages reunis sont le royaume. Elle consacrera la liberte individuelle des communes, premier gage de la liberté du pays. Elle consacrera le grand, le salutaire principe des capacités intellectuelles, des positions sociales, qui sont une des plus grandes garanties que la France constitutionnelle puisse exiger; elle consacrera un grand principe, elle applanira la voie à toutes les larges ameliorations qu'appellent, que sollicitent tous les patriotes éclairés, tous les hommes qui n'aiment pas le pays pour les places qu'il ont obtenues, pour les places qu'ils espèrent.

Cette idée, jetée tous les jours en avant, que la chambre actuelle est illégale, est perturbatrice, est funeste; car si la chambre n'a pas de pouvoirs, la loi qu'elle fera sur les elections, qu'on lui reconnait, par une contradiction bien étrange, le droit de faire, ne serait pas une loi; les députés qui seraient nommés en vertu de cette *loi illégale* ne seraient pas députés *légaux*, et s'ils voulaient en faire une nouvelle, ils n'auraient ni pouvoir, ni caractère pour la faire; ainsi nous tournerions dans un cercle vicieux, nous marcherions d'illégalités anciennes en illégalités nouvelles, nous tomberions dans l'anarchie, seul espoir des Carlistes, qui y poussent tous les jours, seul auxiliaire de l'étranger, qui, renonçant à nous vaincre réunis, ne compte que sur l'intolérance de nos amours propres, que sur le tumulte de nos discordes. La chambre actuelle doit une grande satisfaction au pays, elle serait indigne d'elle-même, elle serait justement accusée si elle se préoccupait de quelques outrages, si elle sacrifiait une seule liberté, une seule espérance à une humeur qu'on pourrait croire intéressée; elle a débuté par donner à la France un Roi citoyen, il faut qu'elle finisse en en lui donnant une loi populaire.

PARIS, janvier.

LES CARLISTES.

Notre correspondance des départemens nous donne quelques détails sur les intrigues des Carlistes.

Frappés et comme étourdis par les grandes journées, les partisans de la dynastie déchue s'étaient dissipés comme l'ombre; nulle part, ces pourfendeurs de révolution, ces martyrs du trône et de l'autel n'avaient osé regarder en face ce drapeau tricolore qui volait de clocher en clocher; la plus grande, la plus complète des révolutions s'était accomplie sans rencontrer le moindre obstacle.

L'indulgence du peuple s'étant montrée si éclatante, les Carlistes ont repris un peu de cœur, et le premier degré de leur opposition a été une espèce de bouderie d'enfant; les grandes dames ont renoncé aux plaisirs de l'hiver et de la ville; on s'est renfermé dans le vieux manoir; on a pleuré d'ennui et de dépit sous le grand chêne; on a renvoyé ses plus forts laquais, dans l'espérance qu'ils viendraient se joindre aux séditions de place publique.

Ceci a été le premier acte de l'opposition carliste, opposition certes bien innocente, et qui levait mourir d'elle-même pour peu que les mécontentes fussent jeunes et jolies, et qu'elles aimassent à s'amuser. Se résigner aux baillemens est un sacrifice qu'on ne fait pas longtemps même aux princes légitimes. Le faubourg Saint-Germain nous a habitués à le voir dans les anti-chambres, et ce qu'il y a de plus à craindre aujourd'hui, c'est de le rencontrer un peu trop tôt dans les salons de Louis-Philippe Ier.

Mais les Carlistes ne se sont pas bornés là: enhardis par la mollesse des autorités, par la tolérance du gouvernement, ils se sont ravisés; il ne s'agit plus seulement d'une bouderie ridicule, mais d'actes coupables, d'espérances criminelles; on correspond avec Holy-Rood; on forge des nouvelles pour entretenir l'inquiétude; en présence de toute une nation qui se lève comme par enchantement à la voix du père de la patrie, et qui vole sous le drapeau tricolore, la faction carliste s'agite; elle voudrait organiser des résistances; la Bretagne, la Vendée, sont restées calmes, mais la faction cherche à les agiter. Que le gouvernement ouvre les yeux; qu'il aille au mal, et par la même raison que son origine est toute patriotique, qu'il n'hésite pas à s'appuyer sur les patriotes.

Il y a certes bien de la jactance dans les propos des vieilles douairières à longue et féconde génération qui veulent monter à cheval, et, nouvelles Jeanne d'Arc, amener Henri V en triomphe; nous savons que le parti royaliste est surtout remarquable par la gobe-moucherie et qu'il s'est nourri pendant 30 ans de proclamations, de portraits et de lettres sentimentales; mais le gouvernement ne doit point négliger cette partie importante de la surveillance publique. Il ne faut de persécution contre personne; liberté pour tous; mais la liberté ne va pas jusqu'à la conspiration. *(Constitutionnel.)*

—Les dispositions ordonnées par le maréchal ministre de la guerre pour mettre en état de défense la place de Perpignan, sont sur le point d'être complétées. On assure cependant qu'il n'est question que d'un demi-armement. La désertion dans les troupes espagnoles continue; soixante-dix déserteurs se sont dirigés vers la vallée d'Andore, et dix-sept sont arrivés d'une autre partie de la frontière à Perpignan.

TRIBUNAUX FRANÇAIS.—PARIS.

Dans *le Constitutionnel* du 21 novembre dernier, nous avons fait connaître la plainte en diffamation portée par les aumôniers des colléges royaux de Paris contre M. Hachette, gérant du *Lycée*, et la question grave que cette cause a soulevée accidentellement. On avait déjà plaidé au fond, lorsque M. le substitut du procureur du Roi soutint l'incompétence de la police correctionnelle, et sur ses conclusions, le tribunal rendit un jugement par lequel il se déclara incompétent, attendu que les aumôniers des colléges royaux exercent de véritables fonctions publiques, et qu'aux termes de la loi du 8 octobre 1830, toute plainte portée par eux pour diffamation par la voie de la presse, doit être renvoyée devant le jury.

Mais M. Charles Comte, procureur du Roi, n'a point partagé l'opinion de son substitut, et il a interjeté appel, en soutenant que, ni les ministres du culte en general, ni les aumôniers des colléges royaux en particulier, ne peuvent être considérés comme fonctionnaires publics, et que, par conséquent, les plaintes en diffamation par eux portées, sont du ressort de la police correctionnelle.

Cet appel a été soumis aujourd'hui à la cour royale. Par une circonstance assez étrange, et qui est de nature à faire ressortir toute l'indépendance dont jouissent aujourd'hui les membres du ministère public dans l'exercice de leurs fonctions, il est arrivé que M. Miller, avocat-general, ne partageant point l'avis de M. le procureur du Roi, a soutenu le jugement de 1re instance, et conclu à ce que M. le procureur du Roi fût débouté de son appel.

M. Lacordaire, l'un des plaignans, et qui est à la fois aumônier adjoint au collége Henri IV et licencié en droit, a plaidé lui-même sa cause. Il s'est attaché avec beaucoup d'energie à demontrer qu'il ne devait pas être considéré comme fonctionnaire public.

"Si les ministres du culte etaient des fonctionnaires publics, a-t-il dit, la théocratie serait établie dans le monde.

" Dieu m'a parlé; sa parole m'a été révélée, je le crois du moins. J'ai reçu de ma conscience les fonctions de prêtre. Ces fonctions ne me donnent aucun rang dans la societe civile.

" Qu'auriez-vous à me dire, vous simples magistrats, qui avez reçu vos fonctions d'hommes mortels, tandis que j'ai reçu les miennes du Dieu vivant, si nous etions egalement fonctionnaires publics? Mes fonctions seraient au-dessus des vôtres. Mais il n'en est pas ainsi; le prête ne fait pas partie de la societe civile."

Après une courte deliberation, la cour, adoptant les motifs des premiers juges, a confirmé le jugement qui déclare la police correctionnelle incompetente, et renvoie le sieur Lacordaire à se pourvoir devant qui de droit.

Le *ticket* suivant, à la prochaine élection des *Directeurs de la Compagnie de Canal et de Banque*, sera soutenu par un grand nombre d'ACTIONNAIRES.

A. R. Taylor,	J. M. Kennedy,
James Foster,	Wm. Tufts,
M. White,	John Minturn,
R. O. Pritchard,	Samuel Livermore,
Harvey Elkins,	A. H. Wallace,
J. W. Zacharie,	James Puech,

J. E. Whithall.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

☞ Il n'y a pas eu de navire expédié hier.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Atlas, Davis, de Poverty Point, ayant amené le brick Bacchus, de Philadelphie. Il a rencontré en rivière, une barque anglaise, le brick General M'Comb, de Marseille par la voie de Gibraltar, et trois autres voiles.—L'Atlas repartira cet après-midi.

Bateau de remorque Florida, Morrison, de la passe N. E. avec le brick Trent, ayant pompe par le moyen de sa machine, toute l'eau qui se trouvait dans la câle du brick. En rivière, brick General M'Comb, de Marseille par la voie de Gibraltar, d'où il est parti le 27 janvier; brick Pensacola, en 24 jours de Philadelphie. Au-dessus du Détour, un navire, deux bricks et une goëlette dont on ne connait pas les noms.

Bateau de remorque Grampus, Howren, de la passe N. E. ayant amené le navire Ohio, Garvin, de Philadelphie, et le navire Prince-Regent, de Liverpool.

Bateau de remorque Post-Boy, Herriman, des passes, ayant mis en mer le navire George et la goël. Zempoaltecа, et au Bayou Est le navire Columbia. Quitté le passe mercredi à midi; il y avait en vue un navire qui se dirigeait sur la barre, Jeudi à 10 heures il n'y avait rien en vue de la Barre N. E. Rien de nouveau en rivière. Le Post-Boy a amené du Détour le navire Olive & Eliza, y est retourné et a amené la barque Britania et la goël. Pocahontas

Bateau de remorque Shark, du Détour des Anglais, avec les goëlettes Justice et Ploughboy.

Navire Ohio, Garvin, de Philadelphie, à S P Morgan & co. avec un chargement à divers consignataires dont les noms se trouvent dans la partie anglaise.

Navire Olive & Eliza, Meody, de la Mobile.
Barque Britania, Weaker, Bristol, Angleterre
Brick Bachus, Capeland, à Yorke, Macalester & co.

Goël. Justice, Sleeper, Barbadoes, avec un chargement assorti.

Goël. Ploughboy, Morris, St. Yague de Cubes avec des fruits et du café.

Goël. Caroline. Stanton, Savannah.
Goël. Joseph & Mary, Knowlton, Portsmouth
Goël. Pocahontas, Carpenter, Charleston.
Bateau-à-vapeur Pacific, Smith, Nashville.
Bateau-à-vap. Wanderer, Norviel, Nashville.
Bateau à vapeur Huntress, Gay, de Louisville, avec la carcasse du bateau à vapeur Shamrock, à la remorque, et un chargement.
Bateau à vapeur Nashville, Miner, Nashville.
Bateau à vapeur Attakapas, Dough, St, Martinville.
Bateau à vapeur Louisville, Gray, Louisville.
Cinq chalans de Hatchie, Tennessee et Alabama, avec 1600 balles de coton à M White, N & J Dick & co. Cooper, Caruthers & co. Lockhart & Arrott, Maddux et à ordre.

ARRIVÉ AU BASSIN.

Goël. Amelia, Pensacole, avec des planches

☞ **NAVIRE HELVETIA.** ☜

Les passagers par le navire *Helvetia*, sont invités à avoir leurs effets à bord Samedi matin de bonne heure, 16 Avril; et eux-même devront se trouver à bord le même jour, à 4 heures de l'après-midi. Le bateau de remorque est engagé pour cette heure.

15 avril THEOD. NICOLET & Co.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5, 25 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 46 onces de pain pour un escalin. D. PRIEUR,
16 avril Maire.

CUIRS.—64 Côtés de Cuirs épais, de l'Amérique du Sud, recemment reçus et à vendre par
16 avril J. W. ZACHARIE & Co.

CAFÉ—550 sacs café fin vert, maintenant en debarquement du brick Julia de la Havane, et à vendre par
16 avril THAYER, HURD & CO.

SUCRE—25 boites sucre brun, maintenant en debarquement du brick Julia, et à vendre par THAYER, HURD & CO.
16 avril. rue des Magasins, n°. 29

Changement de domicile.

CHIRURGIE DENTAIRE.

M. J. FONTANGES ayant changé de domicile, profite de cette circonstance pour remercier les personnes qui ont daigné l'honorer de leur confiance et pour informer le public que sa nouvelle demeure est rue Condé, entre les rues Ste. Anne et Damaine, maison adjacente à celle du Dr. Formento.

Ayant suivi un cours complet de Chirurgie-Dentaire sous les professeurs les plus distingués de Paris, il peut affirmer qu'il n'y a aucune branche de sa profession qui ne lui soit parfaitement familière. 16 avril—2m

---

Teatro de Orleans.

SABADO 16 DE ABRIL 1831.

La compañía española al dar su última representacion, no puede dejar de manifestarse agradecida à la benevolencia con que los ilustrados habitantes de esta ciudad han recivido sus tareas, y han redoblado sus esfuerzos para que esta sea digna de su agrado.

El espectaculo dará principio con la comedia en tres actos traducida del frances, titulada

TODO Y NADA

ó EL VELETA.

En seguida el Sr. Lopez baylará *El bayle Ingles*, y concluido se ejecutará el siempre aplaudido saynete,

EL SACRISTAN SANTO,

En el que el Sr. Martines hará un papel de mucha gracia.

Respetable publico! dignate admitir esta funcion como una ofrenda que te dedica la gratitud de los Actores Españoles.

Théâtre d'Orléans.

SAMEDI, 16 AVRIL,

Dernière représentation de la Troupe espagnole.

TOUT ET RIEN,

OU LA GIROUETTE,

Jolie Comédie en 3 actes, traduite du Français, Ensuite M. Tiburcio Lopez dansera la Danse Anglaise. Le spectacle sera terminé par la petite pièce intitulee

LE SACRISTAIN SAINT.

DIMANCHE, 17 AVRIL,

La seconde représentation de

LE COUVENT

DE TONNINGTON,

OU LA PENSIONNAIRE,

Drame nouveau en trois actes, et en six tableaux, par Victor Ducange, auteur du *Jésuite*.

Le spectacle sera terminé par

Mr. MOUTON,

Ou la Journée Mystérieuse,

Vaudeville nouveau en un acte, par MM. Armand Gouffé et Paul Dekock.

CIRQUE.

Aujourd'hui Samedi, 16 Avril 1831,

ENCOIGNURE DES RUES D'ORLÉANS & ROYALE, *Vis-à-vis le Théâtre,*

Les exercices commenceront par

Des Tours d'Equitation

Exécutés par toute la troupe.

Chanson comique par Mr. Creighton.

Une grande Entrée

De huit beaux chevaux.

Tours d'Equitation par le petit Joseph, qui sautera sur son fouet, sur des rubans, et à travers un BALLON.

Grandes Voltigos

Par toute la troupe.

Exercices d'Equitation par le petit Smith, qui se métamorphosera de paysan en femme.

M. Nichols chantera ensuite.

Danse sur des echasses,

Exercices d'Equitation, sans selle ni bride, par Mr. Birdsal.

Le tout sera terminé par la

DANSE SUR LA CORDE LACHE,

Par M. Munnich.

☞ Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et le spectacle commencera à 7.

PRIX D'ENTRÉE—Une piastre; enfans et domestiques, moitié prix. 16 avril

---

AVIS.—Toutes les personnes qui doivent à James Burk voudront bien payer entre les mains de Mr. S. Hill, avocat, rue de la Douane, no. 55, et ceux à qui il est dû voudront bien présenter leurs comptes pour en obtenir le paiement. 15 avril—14

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS,

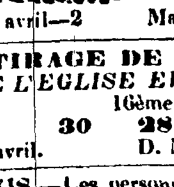

La Compagnie prendra les armes dimanche prochain 17 avril, à 6 heures et demie, et se réunira sur la Place du Cirque, lieu ordinaire du rassemblement.

Par ordre du capit.
A. LABOURDETTE
15 avril—2 Maréchal-des-logis chef.

TIRAGE DE LA LOTERIE

DE L'EGLISE EVANGELIQUE FR.

16ème. classe.

30 28 9 23

15 avril. D. MALCOLM, directeur.

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu *Nicolas Lesconflair*, sont priées de présenter leurs comptes à J. B. Blache, au magasin d'encan de J. Le Carpentier & Co., encoignure des rues St. Louis et Chartres, depuis 4 heures de l'après midi, jusqu'à 6. 14 avril—3

EN débarquement du brick Anna Gadsden:—

300 caisses raisin Muscat en grappes.
25 bques. huile raffinée en été.
40 bls. huile pour les tanneurs.
15 bques. fromage de Goshen.
20 frequins beurre do.
25 ballots de cardes, n°. 10, de Whittemore.
10 douzaines tamis en fil de fer; à vendre, rue de la Levée, no. 39, par

12 avril *THOMPSON & GRANT.*

POUR MATANZAS ET LA HAVANE.

Le brick espagnol, fin voilier, **JULIA**, capt. Bernabeu, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, près du Ferry, ou à
THAYER, HURD & CO.
16 avril Rue des Magasins no. 29.

POUR NEW-YORK.

La belle goëlette **JUSTICE**, capitaine Springer, partira sous le plus bref délai. S'adresser à WM. G. HEWES,
16 avril rue du Camp, no. 9

POUR LIVERPOOL.—On prendra un fret pour aller sur le pont, à bord du beau brick **IRIS**, capt. Harding. S'adresser à
15 avril. WM. G. HEWES.

POUR TAMPICO.

La goëlette fine voilière **TAMPICO**, capitaine SANCHEZ, avantageusement connue, partira immédiatement pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à
M. FOUCHÉ COUGOT,
13 avril—3 rue Royale, no. 147.

POUR NEW-YORK.

Le beau brick **PULASKI**, capitaine Webb. Pour frêt ou passage, s'adresser à WM. G. HEWES,
12 avril rue du Camp, no. 9.

POUR PORTSMOUTH.—(N. H.)

La goëlette fine voilière, **LEADER**, capit. Flanders, partira dans quelques jours; elle peut loger plusieurs passagers, et prendre 50 balles de coton sur le pont. S'adresser à
12 avril. LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL.

On demande 50 balles de coton à charger sur le pont du navire **GOLCONDA**, capt. Wills, qui partira dans peu de jours. S'adresser à
12 avril. LINCOLN & GREEN.

POUR PHILADELPHIE.

Le beau brick **BELVIDERA**, prendra 80 balles de coton sur le pont. Pour frêt et passage s'adresser à bord ou à
12 avril J. W. ZACHARIE, & Co.

POUR CHARLESTON.—Caroline du Sud.

Le brick fin voilier, **ILSLEY**, a déjà la plus grande partie de son chargement arrêtée, et sera promptement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
12 avril. J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LA HAVANE.—Le beau brick espagnol **ISABELLA Y JUAN**, capitaine Berga,. Pour fret ou passage, s'adresser à
12 avril. J. W. ZACHARIE & CO.

POUR PORTSMOUTH, (N. H.)

La belle goëlette **LEADER**, cap. Charles Handers, partira sous peu de jours et peut prendre quelques passagers, et 50 balles de coton sur le pont. S'adresser à
11 avril. LINCOLN & GREEN.

POUR SAVANNAH.

Le beau brick, doublé et chevillé en cuivre, **SOULE**, capit. Soule, ayant les trois-quarts de sa cargaison prêts à aller à bord, commencera à charger dans quelques jours, et partira sous peu. Pour le reste de son frêt, s'adresser au capitaine ou à
7 avril *STETSON & AVERY.*

POUR RIO GRANDE OU BRASSOS DE ST. JAGO.

La belle goëlette mexicaine, **ALERTA**, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
7 av. *J. W. ZACHARIE & Co.*

A FRETER.

Un beau brick doublé et chevillé en cuivre, du port de 160 tonneaux, pour un port du Nord. S'adresser à
6 avril. STETSON & AVERY.

A VENDRE.

La goëlette **TWO-SISTERS**, maintenant mouillée au Bassin; elle tire peu d'eau, et est du port de 26 tonneaux; elle porte, de 450 à 500 barils et est calculée pour faire les voyages sur le lac ou sur le fleuve, et même pour faire les voyages du Mexique. S'adresser à SPENCER, LLOYD & Co. rue de Chartres, no. 5, ou à
6 avril J. PAGE, au Bassin.

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire **WARREN**, capitaine Studley, pouvant recevoir 400 balles de coton. S'adresser à
WM. G. HEWES,
5 avril no. 9, rue du Camp.

AUJOURD'HUI

LOTERIE DE

L'EGLISE CATHOLIQUE

DE

BATON-ROUGE,

7me. CLASSE, pour 1831,

☞ Le tirage aura lieu Samedi, 16 Avril.

GROS LOT.

10,000 PIASTRES!

PROSPECTUS:

1 LOT DE	$10,000	6 LOTS DE	$500
1	3,000	6	300
1	1,500	6	200
1	1,000	156	50
1	800	156	20
1	623	624	8

7,800····de····$4.

Billets entiers······$4—demis et quarts en proportion.····Livrets de 10 billets (garantis ne pas tirer moins de $16) $40.

On pourra se procurer des billets

AU BUREAU DU DIRECTEUR,

15 avril *No. 81, Rue de Chartres.*

$5 DE RECOMPENSE.

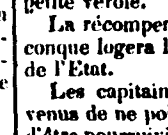

Parti marron de chez le soussigné, il y a environ un mois, le nègre nommé JOHN, ayant appartenu à la succession de Mr. Lefebvre, habitant de l'autre bord du fleuve, parlant Français et Anglais, âgé d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 8 pouces (mesure américaine), large carrure et extrêmement marqué de petite vérole.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque logera le dit nègre dans une des geoles de l'Etat.

Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne point lui donner asyle, sous peine d'être poursuivis selon la loi.
13 avril—3 B. COQUET.

Il a été trouvé dans la cyprière, une **VACHE** rouge, ayant le bout de la queue blanche, étampée JP; elle ressemble aux vaches du Kentucky. Le propriétaire est prié de venir la réclamer en payant les frais, chez Mr. Ursin Charpiot, au bayou des Cannes. 13 avril—3

CHAPEAUX DE PAILLE.

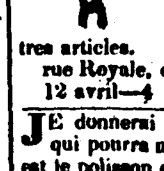

UN grand assortiment de chapeaux de paille de diverses qualités, dito de leghorne, pour hommes et pour enfants, à vendre par le soussigné à des prix modérés, ainsi que divers autres articles. C. GUENARD.
rue Royale, entre Dumaine et St. Philippe.
12 avril—4

JE donnerai cinquante piastres à la personne qui pourra me faire connaître et prouver, quel est le polisson qui la nuit dernière à mis un placard sur le mur de la maison que j'occupe, rue St. Pierre.
12 avril—3 J. BOURDIN.

VENTES A L'ENCAN.

☞ Pour quelques ventes à l'encan, voyez la 4e. page.

PAR J. LE CARPENTIER & CO.

IL sera vendu aujourd'hui, 16 avril, à 4 heures précises de l'après midi, sur la Levée, un peu au-dessous du Canal Marigny, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port:

Marchandises de coton, quincaillerie, coutellerie, chaînes en fer, huile, eau-de-vie, spiritueux, &c. &c.

Ces articles sauvés de la cargaison du brick Trent, capitaine Barstow, venant de New-York, naufragé à la Balisé. 16 avril.

PAR JOS. LE CARPENTIER & CO.

IL sera vendu, samedi 16 du courant, à 9 heures et demie, à leur magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra.

Un assortiment de marchandises sèches et autres contenues dans des ballots, barriques et caisses, très peu endommagées, parmi lesquelles se trouvent des pendules, des drogues, du tabac coupé, de la quincaillerie, des comestibles &c. le tout provenant du naufrage du brick Trent, de New-York. 15 avril—2

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI prochain, 16 du courant, à 4½ heures de l'après midi, en face du Canal Marigny, débarquant du brick Motion, venant de Cadix, 1000 jarres huile, 1250 do. olives. Conditions à la vente. 15 avril—2

POR H. J. DOMINGON.

EL sabado próximo 16 de abril, se venderán à las 4½ de la tarde, en frente del canal de Marigny, debarcando del bergantin Motion, recien llegado de Cadiz, 1000 botijuelas aceyte, 2150 idem olivas. Dara razon el sobrescrito de las condiciones al tiempo de la venta. [15 abril.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI 16 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu,

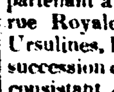

La belle MAISON DE MAITRE, dernièrement occupée par Saml. Herman Esq. située rue St. Louis, entre les rues Bourbon et Dauphine. La dite maison doit être enlevée de l'endroit où elle se trouve, douze jours après la vente. Les personnes disposées à acheter feront bien de venir examiner cette maison.

Conditions—A 6 mois de credit, en billets endossés à satisfaction. 15 avril—2

PAR J. LE CARPENTIER & Co.

MARDI, 3 de mai prochain, à midi, à la Bourse, il sera exposé en vente, par terrains,

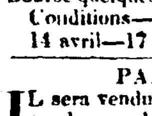

La Propriété

de grande valeur occupée maintenant par Mme. Vve. Poeyfarré, au faubourg Delor et faisant face aux rues Tchoupitoulas, Duplantier et Foucher.

Un plan de cette propriété sera déposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Payable à 1, 2 et 3 ans.
14 avril—17

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, mercredi 20 du courant, à quatre heures de l'après midi, UN FOND DE CAFÉ, situé rue St. Philippe, entre la Levée et Conde, composé d'un billard, table, chaises, liqueurs, vins, &c.—Conditions au moment de la vente. 14 avril—6

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu à l'enchère publique, le lundi 25 avril, à 4 heures P. M. dans la maison appartenant à la compagnie des architectes, située rue Royale, entre les rues de l'Hôpital et des Ursulines, les biens mobiliers dépendants de la succession de feu Charles Jumonville de Villiers, consistant en chaises, sophas, tables, lampes, flambeaux, pendules, chenets, pelles et pincettes, cylindres, side-board, argenterie, réchaux, lits, nappes, serviettes, armoires, bureau, glaces, livres, un moulin à couper la paille, une chaine de diable, un paratonnère avec conducteur, deux poulies et une haussière, un tombereau et sellettes, un cheval, un cabriolet et harnais, un stage, et beaucoup d'autres objets qu'il serait trop long à détailler. Conditions comptant. [12 avril—10

PAR J. LE CARPENTIER & Co.

EN vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu au café de la bourse d'Hewlet, samedi le 23 avril 1831, à une heure précise de l'après midi:

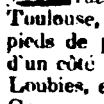

UN TERRAIN situé en cette ville, rue Royale, entre les rues St. Pierre et Toulouse, mesurant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de madame veuve Loubies, et de l'autre côté par celle de M. J. R. Grymes; ensemble avec les edifices qui s'y trouvent.

Conditions:—Payable en trois termes égaux, à un, deux et trois ans du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur le terrain; les billets seront divisés en coupons à la convenance des vendeurs; l'acte de vente sera passé devant M. Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
21 mars.—25

VENTES PAR LE MARSHAL.

Fletcher & Avery contre *John Hodge.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 22 avril, à 4 heures, au Principal, 10 bls. Goudron, saisis dans l'affaire ci-dessus,
14 avril. L. DAUNOY, marshal.

Thomas Bank *contre* J. W. Richmond.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi 25 avril, à 4 heures, au Principal, divers meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
14 avril. L. DAUNOY, marshal.

Edouard St. Martin contre *W. Porkins.*

EN vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi 23, à 4 heures, sur les lieux, rue des Remparts, entre St. Pierre et Toulouse, 39 bts. sucre et 26 bls melasse, saisis dans l'affaire ci-dessus.
13 avril. L. DAUNOY, marshal.

LE soussigné étant sur le point de s'absenter du pays, prie les personnes à qui il pourrait devoir, de vouloir bien se présenter à lui, à la halle aux boucheries, aux heures du marché, pour être soldées.
12 avril—3 A. RIVEREAU.

MAQUEREAUX.—100 barils maquereaux no. 2, en débarquement du brick Soule. de Boston, et à vendre par
7 avril *STETSON & AVERY.*

SEL.—1,372 sacs SEL, en debarquement du brick Plato, de Liverpool, et à vendre par GRAY & DURIVE,
6 avril—☞ No. 35, nouvelle Levée.

---

200 barils approvisionnemens de bâtiment, à vendre par
5 avril. J. W. ZACHARIE & Co.

MAQUEREAUX, CHANDELLES &c.

150 Bls. maquereaux nos. 1 et 2; 100 do. no. 3; 45 sacs vieux café de Java; 29 boites thé Impérial; 35 caisses blanc-de-baleine; 25 boites de chocolat, en débarquement du brick Soulé, à vendre par A. GURNEY,
6 avril rue Gravier, no. 62.

CIGARRES DE LA HAVANE—40 milliers cigarres de la Havane, jaunes, de première qualité, marque " *Dos Amigos*"; à vendre, rue de la Levée, no. 39, par
12 avril THOMPSON & GRANT.